

**Arrêté n° 1991 MEF/CDE du 11 mars 2022 portant désignation de Mme Hinerava Le Mercier en qualité de contrôleur délégué du contrôleur des dépenses engagées au sein de la cellule "CDE-Fonctionnement"**

(NOR : CDE22502333AM)

*Paru in extenso au journal officiel n°22 N du 18/03/2022 à la page 5582 dans la partie Ministère des finances, de l'économie*

Version en vigueur au 18/03/2022

Le contrôleur des dépenses engagées,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée et de la coordination de l'action gouvernementale ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2019-47 APF du 27 juin 2019 portant organisation du contrôle des dépenses engagées en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 404 CM du 15 avril 1997 modifié instituant la réglementation relative à la comptabilité des engagements ;

Vu l'arrêté n° 19 MEF du 1er mars 2004 modifié fixant les plafonds en matière de visa des engagements relevant de la compétence des correspondants titulaires et suppléants du contrôle des dépenses engagées dans les services et les établissements publics de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 241 CM du 21 février 2019 portant création et organisation du service du contrôle des dépenses engagées ;

Vu l'arrêté n° 201 CM du 26 février 2020 portant nomination de Mme Noëlyne Teiti en qualité de contrôleur des dépenses engagées ;

Vu l'arrêté n° 1169 MEA/DGRH du 2 février 2022 portant changement d'affectation de Mme Hinerava Le Mercier, attaché 4e échelon, en fonction à la direction générale des ressources humaines ;

Vu le certificat administratif n° 1970 MEF/CDE du 1er février 2022 relatif à la prise de fonction de Mme Hinerava Le Mercier ;

Vu la note de service n° 2022D/2538/MEF/CDE du 28 février 2022 désignant Mme Hinerava Le Mercier en qualité de chef de la cellule "CDE-Fonctionnement" ;

Arrête :

**Article 1er**

Mme Hinerava Le Mercier est désignée en qualité de contrôleur délégué du contrôleur des dépenses engagées dont elle est délégataire, au sein de la cellule "CDE-Fonctionnement".

**Art. 2**

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 mars 2022.

Noëlyne TEITI